

31^e ANNÉE

2^e Série N^o 83

Novembre 1940

Le Sentier

BULLETIN

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE LIBRE
DU DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

Paraissant tous les Mois

M. Salomon, C. C. 133.26, Nantes

Téléphone : 9.48 Quimper

Rédaction et Administration : 4, Rue de l'Hospice - Quimper

Abonnement : 10 fr. par an

Quimper
Imprimerie Cornouaillaise
7, rue des Gentilshommes,

L'ÉCOLE

11, rue de Sèvres - PARIS

publie pour l'enseignement
du 1^{er} degré
le journal pédagogique

"L'ÉCOLE"

publie pour l'enseignement
du 2^e degré
le journal pédagogique

"COLLÈGE"

Spécimens gratuits sur demande.

Elle organise tous les ans un Concours National de

Devoirs de Vacances

Elle a édité tous les Manuels des classes enfantines, des Cours préparatoire, élémentaire, moyen, supérieur et classe de fin d'études. Vous trouverez donc chez elle tous les

Manuels du premier degré

Vous y trouverez aussi tous les livres des classes de 6^e, 5^e et 4^e et bon nombre de

Manuels du second degré

La société "l'École" vous fournira aussi

Le matériel scolaire

Les fournitures de bureau, etc.

Demandez ses catalogues, 11, Rue de Sèvres.
Ils vous seront adressés gracieusement.

A Écoles catholiques, livres catholiques

31^e ANNÉE

2^e Série : N° 83

Novembre 1940

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre
— du Diocèse de Quimper et de Léon —

M. SALOMON, C. C. 133.26 NANTES - TÉL. 9-48

Mettre un timbre pour les réponses à vos lettres.

Au travail !

Nous ouvrons nos Ecoles dans des conditions très dures. Ce ne sont pas des paroles qui vont nous sauver : mettons-nous au travail. Notre défaite a des causes, nous les connaissons bien : nous n'avons plus voulu travailler, nous gêner, obéir ; les vertus sociales et individuelles ne renaîtront et ne se fortifieront que si on redonne de l'idéal et le sens des responsabilités au peuple de France. La force la plus grande pour atteindre ce but, c'est la force de notre Religion catholique. A l'œuvre donc pour faire de nos élèves des chrétiens cent pour cent, qui comprennent que le Catholicisme est fondé sur la Croix, donc sur le sacrifice. Fabriquez-nous des hommes, des femmes de volonté.

Soyons unis, tout le monde prêche cette union et si tous les Français n'avaient pas compris que nous nous sommes anémiés dans des luttes fratricides qu'il faut enterrer pour toujours, il n'y aurait plus alors à parler du bon sens français, mais à sonner le glas de notre agonie.

Des mesures de justice et d'équité pour les écoles libres ont déjà été édictées par le gouvernement du Maréchal Pétain ; hâtons par nos prières et notre patriotisme loyal, l'heure où la France ne se préoccupera plus de savoir si une école est publique ou privée, mais reconnaîtra aux parents leur droit absolu de donner à leurs enfants l'éducation de leur choix, et leur donnera à tous les moyens de remplir ce devoir.

O. SALOMON.

Conférences

Avant que ne soient rétablies les communications normales par les trains et les cars, il est impossible de songer à rétablir nos Conférences.

Subventions

L'année 39-40 a été tellement tourmentée qu'il y a eu des hésitations compréhensibles sur certains points. Pour ce qui est des subventions accordées au Personnel, celles qui n'auraient pas été données pour Juillet, sans classe, n'ont qu'à être reportées sur Septembre où les classes ont commencé plus tôt.

Cantines scolaires

Le Gouvernement veut mettre tout en œuvre pour sauvegarder la santé des enfants et a décidé de fournir des subventions aux Cantines scolaires des Ecoles privées et publiques. Il a commencé par donner au Finistère un premier crédit de 300.000 francs ; d'autre part, le Département pour obtenir des ressources supplémentaires organisera une Semaine Nationale du Secours d'Hiver du dimanche 1^{er} Décembre au dimanche 8 Décembre, par des quêtes à domicile et dans les écoles, par des souscriptions près des grosses industries... Il n'y aura pas de vente d'insignes.

Nos écoles, comme toujours, se montreront généreuses en la circonstance.

Toutes les cantines déjà en fonctionnement pourront être subventionnées, et des allocations substantielles pourront être attribuées afin de permettre la création de nouvelles cantines.

Le Comité du Secours d'Hiver a demandé au Secrétaire d'Etat au Ravitaillement d'attribuer une ration supplémentaire hebdomadaire de 200 grammes de viande et de 50 grammes de matières grasses qui serait remise directement aux régisseurs de chaque cantine.

Il faudra utiliser tous les vieux vêtements, les vieux chandails, la vieille laine... Tout cela bien lavé, bien désinfecté sera transformé par vos enfants, ou par d'autres personnes d'œuvres.

Dans chaque localité sera créé un Comité et chaque commune recevra une aide au moins égale à l'importance des fonds qu'elle aura recueillis. La composition de ce Comité reproduira à peu près celle des Comités locaux de vente du Timbre antituberculeux.

Les assistantes sociales vont parcourir les communes, iront dans les écoles pour se rendre compte du fonctionnement des Cantines existantes, des améliorations à y apporter, des créations possibles : vous leur réserverez, s'il vous plaît, le meilleur accueil.

Nos Prisonniers

Une circulaire du 27 Octobre 1940 a fait connaître que le service allemand ne prendrait en considération les libérations que des groupes professionnels suivants :

Médecins et personnel sanitaire, aumôniers, grands blessés, grands malades.

Pour le moment nos Instituteurs, à moins qu'ils ne soient infirmiers, ne sont plus libérables, et nous devons nous préoccuper de leur venir en aide.

Voici comme se pose le problème : nous n'avons pas le droit de leur envoyer de l'argent ; d'un autre côté, ils ne peuvent recevoir qu'un colis de 1 kilogramme par mois et de 5 kilogrammes tous les 2 mois : ce qui serait expédié en plus serait retourné ou n'arriverait pas à son destinataire, or ce n'est pas le moment de perdre quoi que ce soit.

Voici une organisation méthodique que je vous propose. Les prisonniers ont changé si souvent d'adresses que je ne suis plus sûr d'aucune de celles que j'ai déjà, et plusieurs ne m'ont jamais donné signe de vie.

Dès lors, je demande : 1° A chaque école de garçons de relever soigneusement noms, adresses, des prisonniers de son école, la paroisse où habitent ses parents.

2° D'écrire aux parents si vous avez leur adresse, si vous ne l'avez pas, aux Directeurs de l'Ecole de cette paroisse ; s'il n'y a pas d'Ecole de garçons, aux Directrices, ou aux Recteurs pour demander aux parents de s'entendre avec vous pour régler l'envoi des colis.

3° De veiller à ce que nos Instituteurs prêtres, religieux ou laïcs reçoivent le maximum de colis : soit pour le moment 1 kilogramme par mois, et 5 kilogrammes tous les 2 mois. Dans ces colis mettre des vêtements de laine, dans les premiers du moins ; pull-over, chaussettes, cache-nez, gants, puis boîtes de conserves, pain

recuit, chocolat, sucre, thé, savon. Le moins possible de bonbons et choses similaires, cela fait du poids, est moins utile que des aliments.

4° *Le Sou de l'Ecole* et *Le Sou du Soldat* subsistant cette année, de prélever les frais sur le *Sou du Soldat*, et de me signaler toutes les opérations faites. S'il vous reste en caisse à la fin du mois quelque argent du *Sou du Soldat*, me l'expédier avec le *Sou de l'Ecole* : C. C. 133.26, bureau de Nantes ; — si vos dépenses dépassent vos recettes, prélever ce qui vous manque sur *Le Sou de l'Ecole*, mais il faut m'en aviser. S'il arrivait, je crois le cas chimérique, que *Sou de l'Ecole* et *Sou du Soldat* ne fussent pas suffisants, me demander le complément.

Dans la lettre mensuelle que vous aurez donc à m'écrire et que j'aurai le plaisir de recevoir, vous tiendrez compte de toutes les directives données plus haut, et vous me direz exactement à qui vous avez adressé un colis, et quel colis : 1 kilogramme ou 5 kilogrammes.

5° Il me reste en caisse une somme provenant du *Sou du Soldat* de l'an dernier, puisque je n'ai pu envoyer que 3 mandats au maximum à quelques-uns, à d'autres seulement un ou deux, quant aux colis, toutes les mesures prises à ce sujet, m'ont empêché d'en envoyer autant que je l'aurais voulu.

Mon intention est de partager tout l'argent qui me restera entre les démobilisés, pour qu'ils puissent se procurer le nécessaire à leur démobilisation : ils seront tellement appauvris et démunis de tout ! C'est pour cette raison que je vous demande de continuer de recueillir le *Sou du Soldat*, et je rappelle aux Ecoles de garçons que ce sont elles qui devraient montrer le plus de zèle : or il y a eu si peu d'Ecoles de garçons à verser le *Sou de l'Ecole* et le *Sou du Soldat* en 39-40 que c'est déconcertant : est-ce inconscience, est-ce égoïsme, ni l'un, ni l'autre n'est excusable.

O. SALOMON.

Subventions des Municipalités

M. George, notre Préfet actuel, lorsqu'il était préfet de la Sarthe a envoyé une circulaire aux Municipalités (qui se refusaient à accorder des fournitures scolaires gratuites à des élèves indigents, sous le prétexte que ces enfants fréquentent les écoles libres), pour leur rappeler que ces Municipalités ont le droit de faire distribuer par le Maire des secours en argent ou en nature, des fourni-

tures scolaires aux enfants pauvres fréquentant les écoles libres.

Et il ajoutait : « Les municipalités ont, dès lors, toute latitude pour répondre dans un esprit d'équité aux demandes qui leur sont présentées ; elles sauront, j'en suis certain, répudier toute préoccupation partisane.

« Pour l'examen de ces demandes, vous vous inspirerez uniquement des sentiments de justice et d'altruisme commandés plus encore par les malheurs de la Patrie. »

M. George est devenu notre Préfet : ces directives qu'il a données aux Municipalités de la Sarthe, il n'aura pas, je l'espère, à les rappeler chez nous à des Municipalités qui, en brimant certains Français à cause de leurs opinions religieuses, oublieraient que leur rôle, aujourd'hui surtout, n'est plus de diviser les Français, mais de contribuer, pour hâter le relèvement de notre Pays, à cimenter au plus tôt entre Français l'union et la collaboration les plus étroites.

De son côté, la Préfecture du Maine-et-Loire a publié l'avis officiel suivant :

« Devant la pénurie du charbon et la perspective des rigueurs de l'hiver, il n'est pas possible, pour des raisons de stricte humanité, de prévoir un traitement différent entre les enfants selon les catégories d'établissements scolaires qu'ils fréquentent.

» En conséquence, M. le Préfet invite MM. les Maires à répartir équitablement le combustible disponible entre les écoles publiques et les écoles privées, en tenant compte uniquement de la surface des locaux à chauffer et de la population scolaire.

» Mû par le même sentiment, il approuve, d'autre part, toute délibération des communes qui décideraient de prendre à leur charge cette fourniture à titre gratuit pour les écoles privées. »

Enfin ! et si c'était une aurore ! Chaque Directeur et chaque Directrice n'ont qu'à faire leurs demandes.

Vaccinations

M. le Préfet du Finistère me prie de demander aux Instituteurs de faire une enquête dans leur classe pour connaître le nombre d'enfants qui restent à vacciner contre la diphtérie, et de m'en communiquer le résultat.

Statistiques

Avant le 15 Décembre 1940, ne lisez pas 1941, envoyez comme de coutume, d'après les groupes, aux chefs de groupes ou à moi, les renseignements suivants : Nom de l'Ecole, noms et prénoms, lieux et dates de naissance, nombre d'années d'enseignement, diplômes, qualité, association professionnelle (5 fr. pour ceux qui ont 12 ans d'enseignement, 1 franc les autres), retraite (108 fr. versés par l'Ecole pour ceux qui veulent s'en faire une), secours mutuels (22 fr. la première année, 20 fr. les autres, à verser par l'intéressé) ; nombre d'élèves de l'Ecole, et nombre exact ou approximatif des élèves de l'Ecole laïque du bourg.

Tous ces renseignements me sont nécessaires. Adressez votre argent à mon C. C. Postal : 133.26 bureau de Nantes. Pour simplifier les comptes, plusieurs Ecoles joignent l'abonnement au *Sentier* : 10 francs. Prenez soin de détailler sur le talon de votre mandat l'emploi des sommes.

Enseignement de l'Histoire de France à l'Ecole

I. — Manuels d'Histoire dont l'emploi est totalement interdit :

1. *Guillemin et Le Ster*. (L'Ecole) : Cours préparatoire, Paris 1936.

2. *Guiraud*. (de Gigord) : Cours préparatoire, Paris 1934.

Ces livres doivent être remis à la Kommandantur, d'après les instructions allemandes.

Nota. — Plusieurs des livres interdits sont en cours de révision et reparaitront sous peu avec les modifications ou les suppressions requises.

Nouveau programme scolaire

Un arrêté du 14 Septembre 1940, a défini le programme du *Cours Supérieur*, 1^{re} année (qui est, en principe, le programme même du Certificat d'Etudes).

En attendant que les revues scolaires donnent dans le détail les divers articles du programme nouveau, nous signalons ici les quelques points qui le différencient de l'ancien. (Voir « *L'Ecole* », du 8 et 15 Avril 1938, partie générale, p. 293.)

I. — MORALE ET INSTRUCTION CIVIQUE

(Nous mettons en italiques les parties nouvelles.)

— Lectures et entretiens sur les principales vertus individuelles (tempérance, amour du travail, sincérité, modestie, courage, tolérance, bonté, esprit d'équipe, etc.), et sur les principales vertus familiales.

Notions sur l'organisation politique, administrative et judiciaire de la France.

Les devoirs envers l'Etat. — *L'intérêt général.* — *Respect de la loi.* — *Sens et noblesse de la notion de servir.*

Devoirs envers la patrie. — *Le sentiment national.* — *Le patriotisme.*

(Il n'est plus question des *droits* du citoyen, qui, dans l'ancien programme, passaient avant les *devoirs*.)

II. — HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

1°) *Histoire générale de la France.* — Le programme d'histoire commence à Henri IV (et non plus à 1610). Une question est ajoutée : La formation de l'empire colonial français aux dix-neuvième et vingtième siècles. — Les maîtres sont invités à insister sur la continuité de l'effort français à travers tous les régimes, pour construire, maintenir ou relever la France.

2°) La *Géographie* s'étend à la France métropolitaine et à la France d'Outre-Mer.

3°) L'*Histoire* et la *Géographie locales* ont une place officielle dans le programme d'enseignement.

III. — SCIENCES

Signalons l'extension à toutes les écoles, urbaines et rurales, des leçons sur l'Agriculture et l'Horticulture.

Certificat d'Etudes Officiel

ORGANISATION GÉNÉRALE

Le plan général de l'organisation de l'examen du C. E., élaboré en 1938, a été maintenu. Voici les modifications apportées :

1° « Tous les élèves des écoles publiques ayant accompli une scolarité d'un an, au Cours Supérieur, 1^{re} année, seront *obligatoirement* présentés à l'examen du C. E. P. »

— Remarquons que seules les écoles publiques sont visées par cet article.

2° « Lorsque la Commission doit examiner des élèves des écoles privées, elle comprend un ou *plusieurs* membres de l'enseignement privé ». — Le décret de 1938 prévoyait la présence d'un seul membre de l'enseignement privé.

Pour l'examen des jeunes filles, des dames font nécessairement partie de la Commission.

3° L'épreuve de calcul comportera « *deux* problèmes simples d'arithmétique pratique avec solution raisonnée ». — On revient au programme d'avant 1938 et les cinq questions d'arithmétique, qui avaient pourtant leur intérêt, n'auront pas été longtemps en usage.

4° L'épreuve de Sciences-Histoire comportera : « a) une question de Sciences usuelles... ; b) une question d'Histoire n'exigeant qu'une courte réponse ; c) une question de Géographie, chacune d'elles exigeant une courte réponse (ou un croquis). Durée : trente minutes ». — Finies les six questions auxquelles il fallait répondre en une demi-heure.

5° L'ancienne notation sur 10 est maintenue pour les devoirs écrits, *Mais les coefficients sont supprimés*. — Donc les cinq épreuves écrites de rédaction, de dictée, de questions sur la dictée, de calcul, d'interrogations de sciences, histoire et géographie, auront chacune la même valeur. Les chances des candidats bons en arithmétique sont fort diminuées.

6° Le dessin, l'écriture, la lecture (avec questions sur l'intelligence du texte) et le chant, seront, comme par le passé, notés sur 5.

7° Le maximum des points est ainsi de 70 et seront déclarés admis « les candidats qui, n'ayant pas de note

éliminatoire (sauf l'exception prévue pour la dictée) ont obtenu la moyenne des épreuves, soit au moins 35 points ».

Les autres prescriptions restent en vigueur : la rédaction sert d'épreuve d'écriture ; les questions de sciences et de géographies pourront comporter un croquis ; dans la dictée, toute faute grave enlève 2 points. Le zéro n'est éliminatoire qu'après délibération du jury.

PAS DE BON
CAFÉ
SANS

CHICORÉE

WILLIOT



Dépôts des Primes { 4, rue Saint-Mathieu, QUIMPER
4, rue Duguay-Trouin, DOUARNENEZ

Pour tout ce qui concerne

LE MOBILIER SCOLAIRE

Tables-Bancs

Tableaux noirs pivotants et sur chevalets

Chaires de Maîtres

Bibliothèques

Mobiliers pour Ecoles Maternelles
etc., etc.

Tables de Ping Pong pour salles de récréation & Patronages
— Contreplaqués toutes épaisseurs pour découpages —

Adressez-vous aux

Etablissements **Bonduelle - Martineau**

Maison fondée en 1869

CONCARNEAU (Tél. 4)

QUIMPER (Tél. 55)

Catalogue sur demande — Nombreuses références

Le Gérant : D. PLOUZENNEC

Quimper, Imp. Cornouaillaise

Leçons de Géographie

de Jean Brunhes

PREMIÈRE GÉOGRAPHIE (1^{re} année du c. élém.)
COURS ÉLÉMENTAIRE — COURS MOYEN
COURS SUPÉRIEUR

Cahier de Géographie

(La France et les colonies françaises)
par M^{me} Mariel Jean-Brunhes Delamarre

Dans la même collection :

Leçons de langue française, par F. Strowski.

Lectures françaises, Lecture courante et expliquée, par René Bazin, avec la collaboration de maîtres de l'enseignement primaire.

Cours d'arithmétique, par J. Husson.

Leçons de choses, par B. Mathieu.

Le Livre que fait... Jean-Pierre

MÉTHODE GLOBALE DE LECTURE
par Germaine Lary
Directrice d'École

Le Concours des Merveilles

(Métiers, cultures et paysages de France)
par Yvonne Ostroga

Lecture courante et active. Cours moyen et supérieur
(1^{ère} année), Certificat d'études, sous la direction de
M^{me} Mariel Jean-Brunhes Delamarre.

Le Dictionnaire d'aujourd'hui

Nouveau Dictionnaire conforme au
Dictionnaire de l'Académie française

En vente chez tous les libraires

Renseignements gratuits sur demande adressée à la

MAISON MAME . TOURS

Agence à Paris, 6, rue Madame, VI^e